

Après la sécession des colonies américaines, qui eut pour conséquence d'isoler le Canada de la Nouvelle-Écosse, le premier service postal exclusivement canadien fut établi en 1788, par courrier entre Halifax et Québec; il y avait un départ par mois, le voyage durait sept semaines et coûtait environ £200, dont un tiers seulement était couvert par les revenus du service. Jusqu'en 1804, le Haut-Canada n'eut d'autre service postal qu'un unique voyage chaque hiver, par des messagers portant les lettres arrivées à Montréal pendant la saison de navigation; l'affranchissement d'une lettre entre Londres et Toronto via Halifax ne coûtait pas moins de \$1.12.

Le premier bureau de poste à Toronto fut ouvert vers 1800. En 1816 il existait 19 bureaux dans les deux Canadas et, en 1827, on en comptait 114. A cette époque, le service postal consistait essentiellement en une ligne principale de communication entre Halifax, Québec, Montréal, Toronto et Amherstburg, sur laquelle circulaient des courriers à intervalles inégaux. Des embranchements partant de cette ligne desservaient Sorel, Sherbrooke, St-Jean, Hull, Hawkesbury, Perth et Richmond, où les lettres arrivaient une ou deux fois par semaine.

Jusqu'alors l'administration des postes avait été dirigée par le département impérial, mais le 6 avril 1851, elle fut confiée aux différentes provinces qui demandaient depuis longtemps, avec insistance, à en être chargées; les provinces jouissaient d'une juridiction absolue en matière de création de nouvelles lignes et des tarifs d'affranchissement; toutefois, la métropole se réservait un droit de surveillance pour assurer la continuité des relations intercoloniales.

Lors de la Confédération, les administrations provinciales furent transférées à la Puissance et la loi des postes de 1867 créa l'administration nouvelle. L'affranchissement intérieur fut réduit de 5 à 3 cents par demi-once; en 1870 l'affranchissement des lettres à destination des États-Unis fut réduit de 10 à 6 cents et de celle à destination de la Grande-Bretagne de 12½ à 6 cents par demi-once. En 1875 une convention entre le Canada et les États-Unis abaissa l'affranchissement postal entre ces deux pays au tarif intérieur. En 1878, le Canada étant devenu membre de l'Union Postale l'affranchissement des lettres à destination des pays adhérents de l'Union, fut réduit à 5 cents par demi-once. A la suite de la Conférence coloniale de 1897, l'affranchissement à deux sous par demi-once fut établi, le 25 décembre 1898, pour toutes les lettres à destination de l'Empire Britannique, en même temps que l'affranchissement intérieur était abaissé à 2 cents par once. Ce tarif fut maintenu jusqu'en 1915, date à laquelle une taxe de guerre de 1 cent fut imposée sur toutes les lettres affranchies, sur les cartes postales (sauf où c'eût été une violation de l'entente internationale) et les mandats-poste. Subséquemment, l'affranchissement pour la Grande-Bretagne fut élevé à 4 cents par once (3 cents par once supplémentaire) et pour les pays de l'Union Postale à 10 cents par once et 5 cents par chaque once supplémentaire. L'affranchissement à deux sous a été remis en vigueur pour les lettres à destination du Canada, des États-Unis, de Terre-Neuve et autres pays du continent nord-américain, le premier juillet 1926, et à destination de la Grande-Bretagne et de tous les autres pays de l'Empire Britannique, le 25 décembre 1928. Pour ces pays le tarif est de deux cents par once, pour les pays de l'Union postale, de 8 cents pour la première once et de 4 cents par once supplémentaire. En dépit des réductions de 20 à 33 p.c. découlant de ces changements qui affectèrent neuf mois de l'exercice 1927, le tableau 80 révèle une diminution relativement légère des recettes du ministère des Postes de l'année, tandis que l'année fiscale 1928, au cours entier de laquelle fut en vigueur le taux réduit pour lettre à tous les pays de l'Amérique du Nord, le revenu net du département a été de \$1,000,000 supérieur à celui de 1927. Cette réduction des taux a donc été compensée largement par un accroissement des échanges postaux.